

Règlements généraux 2022

Tout droit réservé à l'usage exclusif du Speedway

1.1 : Engagement et qualité du sport.

La direction du Speedway c'est donné comme objectif l'égalité, la justice et la sécurité. Les officiels sont responsables de poursuivre et d'atteindre ces objectifs et ont toujours tenté et continueront d'agir avec constance et fermeté. Il nous apparaît également impossible de se fixer des objectifs à moyens et longs termes, sans prendre à chaque année, des mesures en vue d'amoindrir les coûts sans cesse croissants de notre sport.

1.2 Interprétation

Étant donné qu'il est impossible d'inscrire toutes les modifications, adaptations et/ou infractions qui seraient ou pourraient être illégales dans les livres de règlements, il doit être compris que dans l'application et l'explication de ces règlements, seulement les numéros de règlements et/ou items spécifiés dans ces livres de règlements sont permis et acceptés. Si vous avez un doute, contactez-nous. La direction et les officiels se réservent le droit de changer un règlement, sans préavis, si, selon son opinion, il y va de la bonne marche et de la sécurité, lors d'un événement du Speedway. L'interprétation d'un règlement demeure l'entière responsabilité du directeur de course.

1.3 Révision ou modification des règlements.

La direction et les officiels du Speedway se réservent le droit de réviser ou de modifier tout règlement et ceci en n'importe quel temps.

1.4 Confusion

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un règlement, le bénéfice du doute sera accordé au règlement mis en cause plutôt qu'à celui qui aura tenté de la rendre confus et ceci afin de protéger les autres compétiteurs.

1.5 Équipe de course

Les personnes admises dans une équipe de course sont : le conducteur, le ou les propriétaires du véhicule, ainsi que les mécaniciens. La direction et les officiels du Speedway se réservent le droit de refuser l'accès aux puits d'un membre d'une équipe, et ceci en tout temps, s'ils jugent que ce membre ne se conduit pas de façon favorable au sport de course sur terre battue. Il en va de même de toute personne, autre qu'un membre d'équipe, ne se comportant pas de manière respectueuse et favorable à l'épanouissement de ce sport. Pour assurer la sécurité des participants, des spectateurs, ainsi que la bonne marche du déroulement d'un programme, il faut une bonne compréhension des règlements et procédures en vigueur. En tant que membre reconnu d'une équipe de course, tout individu doit s'engager à respecter ces règlements. Le conducteur est responsable à 100% de son équipe et de toutes personnes à son emplacement.

1.6 Décisions

Toutes décisions rendues par la direction et les officiels sont irrévocables, sans appel et formelles.

Section 2 : Inscriptions

2.1 Inscriptions

Toutes les voitures et tous les compétiteurs devront être inscrits au Speedway au minimum 1 1/4 h. avant l'heure prévue de la première qualification.

2.2 Classification des pilotes

Tous les pilotes doivent être inscrits et acceptés pour pouvoir participer aux programmes de courses du Speedway. Les officiels se réservent le droit de refuser la participation à une course à un coureur qui retarde, intentionnellement ou non, le déroulement d'un programme. Une voiture inscrite dans une classe donnée au début d'un programme ne pourra concourir dans une autre classe lors de ce même programme. Aucun pilote ne pourra changer de voiture durant un programme. Mulet interdit. Un minimum de 6 inscriptions d'une même classe sera nécessaire pour la présentation d'une course. Les officiels ont le droit de jumeler des classes dans toutes les courses s'ils le jugent nécessaire ou utile au bon déroulement du programme ou à la qualité du spectacle.

2.3 Réunion des pilotes

À tous les programmes, il y aura réunion des pilotes (pit meeting) obligatoire pour tous sans exception. Les coureurs doivent se présenter au lieu indiqué dès le premier appel et ce dans les plus brefs délais.

2.4 Numéro des voitures

Vous référer à la réglementation de votre classe respective pour la numérotation des voitures. Lors de la présentation d'un programme ayant nécessité la présence de voitures venant de l'extérieur, s'il arrivait que deux voitures portent le même numéro, la priorité sera accordée au conducteur local tandis que le conducteur visiteur devra changer temporairement son numéro pour cette circonstance particulière. Les officiels se réservent le droit de demander à n'importe quel coureur de changer le numéro de sa voiture de course.

tout droit réservé à l'usage exclusif du
Speedway

Section 3 Classement des pilotes

3.1 Classement de départ

Lors du programme d'ouverture, l'ordre de départ de la première préliminaire sera déterminé à la pige pour les coureurs ayant fait 3 programmes et plus dans cette classe l'année précédente, les autres seront dans l'ordre de leur inscription. Pour les classes qui ont 2 préliminaires, l'ordre de départ de la deuxième préliminaire sera l'inverse de la moitié du résultat de la première pour les voitures qui ont complété la course et l'autre moitié garde leur position. Exemple = 14 voitures au départ, 12 ont complété la course, on inverse les 6 premiers du résultat de la qualification et les 8 autres garde leur position d'arrivée. S'il y a un nombre impair de voiture on compte plus un. L'ordre de départ de la finale sera octroyée par la position d'arrivée de la préliminaire ou du cumulatif des 2 préliminaires. En cas de deux préliminaires incluant des pilotes différents, le premier de la préliminaire 1 partira premier, le premier de la préliminaire 2 partira deuxième, le deuxième de la préliminaire 1 partira troisième et ainsi de suite. Lors des programmes suivants la position de départ des préliminaires sera l'inverse de la moitié du résultat de la finale du programme précédant pour les voitures qui ont complété la course et l'autre moitié garde leur position. Exemple = 14 voitures au départ, 12 ont complété la course, on inverse les 6 premiers du résultat de la finale et les 8 autres garde leurs positions d'arrivées. S'il y a un nombre impair de voiture on compte plus un. Lors des programmes suivants, tout nouveau pilote partira de l'arrière à la préliminaire. L'ordre de départ de la finale sera octroyée par la position d'arrivée de la préliminaire ou du cumulatif des 2 préliminaires. Les positions de départ de la finale du championnat fin de saison se fera dans l'ordre du fond de point.

3.2 Classement lors d'un départ suite à un drapeau jaune.

Lors de reclassement suite à un drapeau jaune, les voitures repartiront selon l'ordre des positions dans laquelle elles se trouvaient dans le tour précédent ce drapeau jaune. Lors d'une relance en double file, le meneur de la course a le choix de partir de la première ou de la deuxième position, la première position étant la position intérieure. Advenant que le premier choisi la seconde position, le coureur en seconde place partira de la première position, ceci ne faisant pas de lui le meneur de la course. Toutes les autres positions demeurent les mêmes.

Section 4 Les drapeaux

4.1. Signaleur en chef.

Le signaleur en chef (flagman) est responsable de la sécurité des compétiteurs en piste et de la mise en application des règlements en vigueur. Tout départ ou arrêt d'une course ou toute autre information au coureur via un drapeau sont sa responsabilité. Il n'y a aucun droit de recours possible face à une décision du signaleur en chef.

4.1.2 Les lumières ont la même signification et valeur que les drapeaux correspondants.

4.2 Le Vert



4.2.1 Le premier départ de chaque course est donné par le signaleur à un endroit prédéterminé. Si les voitures sont bien alignées, le drapeau vert sera agité, sinon, la lumière passera au jaune et un nouveau tour de chauffe aura lieu. Pour que le départ soit donné, aucune accélération subite ne doit avoir lieu avant le vert. Les deux premières voitures doivent être nez à nez et rouler à une bonne vitesse. De plus, aucune voiture ne doit dépasser ou être au même niveau que celle qui se trouve devant elle. Tout pilote qui entraîne deux faux départ de suite sera replacer à l'arrière. Toute autre dérogation entraînera une pénalité.

4.2.2 L'agitation de drapeau vert signifie le départ de la course. Lors d'un départ à la volée, la voitures occupant la position de commande détermine la vitesse, et les autres doivent suivre son rythme, spécialement la voiture occupant la deuxième position, lors d'un départ en double file. Si la voiture occupant la position de commande ne roule pas suffisamment ou trop vite, le directeur pourra lui donner l'ordre de rectifier sa vitesse, comme pour un faux départ, après 2 avertissement de suite, la voiture sera replacer a l'arrière. On ne peut quitter sa position dans l'alignement avant que le drapeau vert soit officiellement déployés. Dès lors, la course est partie. S'il y a un faux départ les pénalités prévues en 4.2.1 s'appliquent.

4.2.3 Un faux départ a la même valeur qu'un drapeau jaune et entraîne les même applications.

4.2.4 En aucun temps, le nez de la voiture en seconde position en pourra dépasser celui de la voiture en pôle position ; dans le cas présent, si ceci se produit, un faux départ sera donné à la voiture en deuxième position.

4.2.5 Lorsqu'une course est arrêtée avant que le premier tour ne soit complété, toutes les voitures reprendront leur position de départ original, à l'exception de celle(s) ayant causé l'arrêt de la course, qui devront partir à l'arrière.

4.2.6 Les voitures seront 2 par 2 pour tout départ à la volée, jusqu'à la fin de la course ou à la discrétion de la Direction et des officiels de la piste. Le directeur peut exiger un départ en file indienne.

4.2.7 Aucune voiture ne pourra avoir droit à la course sans avoir reçu l'assentiment de l'officiel à la fausse-grille ou de tout autre officiel dans les puits.

4.2.8 Pour avoir droit à une position à la paie (bourse), il faut avoir pris le vert et avoir passé sous le quadrillé.

4.2.9 Pour qu'un tour de piste soit comptabilisé, la voiture doit franchir la ligne sous le signaleur sur son pouvoir et non poussé ou tirer par la remorque ; dans le cas où une voiture ne franchirait pas cette ligne, le tour ne sera pas comptabilisé.

4.3 Le jaune



4.3.1 Sauf lors d'épreuve spéciale, tous les tours sur drapeau jaune ne compte pas. En cas contraire les pilotes seront avertis à l'avance.

4.3.2 Le drapeau jaune est donné à la première voiture passant la tour du signaleur, pour avertir d'un ralentissement et les feux jaunes font de même pour l'ensemble des compétiteurs sur le circuit.

4.3.3 Tout dépassement sur un jaune est interdit et chacun doit conserver sa position jusqu'à ce qu'un nouveau drapeau vert sorte pour signifier la reprise de l'épreuve ou qu'un drapeau rouge détermine l'arrêt complet de la course.

4.3.4 Les officiels replaceront la ou les voitures ayant causées ou impliquées le drapeau jaune à l'arrière du peloton.

4.3.5 Lorsque le drapeau blanc aura été déployé au premier de la course, alors si c'est nécessaire, le drapeau jaune pourra être utilisé en même temps que le quadrillé. Pour une raison majeure jugée par les officiels, le classement final pourra être basé sur les positions respectives que les voitures détenaient lors du dernier tour complété ou encore selon la position qu'elles détiendraient si la course était repartie.

4.3.6 Lorsqu'une voiture officielle est utilisée, il est interdit de la dépasser, sous peine de perdre un (1) tour de piste ou d'être reclassée à l'arrière du peloton s'il s'agit d'un départ original.

4.3.7 Toute voiture dépassant sous un drapeau jaune sera pénalisée à la discrétion des officiels. Elle pourrait même être disqualifiée en cas de récidive.

4.3.8 Lorsque le drapeau jaune est déployé et que les feux jaunes s'allument, toutes les voitures doivent s'aligner en file indienne. Le pilote qui argumente avec un ou des compétiteurs ou avec les officiels pour une position à laquelle il n'a pas droit, spécialement lors de récidive, pourrait se voir placer à l'arrière ou l'officiel pourrait disqualifier la voiture et le conducteur ou toute autre sanction à la discrétion du ou des officiels.

4.3.9 Lors d'un drapeau jaune, les voitures ayant des tours de retard doivent partir à l'arrière du peloton à leur position respective.

4.3.10 Lors d'un tête-à-queue ou d'un accident, la ou les voitures impliquées repartiront à l'arrière, même si cet accident survient lorsque le drapeau jaune est déployé.

4.3.11 Toute voiture qui viendra dans les puits durant un arrêt de la course ou sur un drapeau jaune, sera automatiquement placée à l'arrière pour un nouveau départ. Les voitures entrant aux puits lors d'un drapeau jaune sont reclassées dans l'ordre à laquelle elles se présentent à l'officiel responsable du classement sur la piste.

4.3.12 Un (1) tour supplémentaire sur le drapeau jaune sera alloué, avant qu'un nouveau départ ne soit donné, si les officiels le jugent nécessaire.

4.3.13 Si un conducteur cause deux (2) drapeaux jaunes dans une même course, suite à des tête-à-queue, des faux départs, des bris mécaniques ou pour toute autre raison jugée pertinente par les officiels, le pilote et la voiture pourront être disqualifiés de la course en cours.

4.3.14 Dérapage : Suite à une perte de contrôle, un coureur qui ne redémarre pas sera pénalisé et repartira en arrière du peloton. En cas de récidive dans une même course, les officiels pourront appliquer des sanctions plus sévères allant jusqu'à la disqualification du pilote et de sa voiture, à la discrétion des officiels.

4.3.15 Lors de reclassement suite à un drapeau jaune, les voitures repartiront selon l'ordre des positions dans laquelle elles se trouvaient dans le tour précédent ce drapeau jaune.

4.3.16 Aux finals seulement, lors d'un drapeau jaune, si un coureur a une crevaison, celui-ci recevra 2 tours pour changer son pneu, à la discrétion du directeur de course. Le coureur doit ralentir et faire signe à l'officiel qu'il veut ses 2 tours.

4.4 Le rouge

4.4.1 Le drapeau rouge commande l'arrêt immédiat de la course. Où qu'il se trouve sur la piste, le pilote qui fait face au drapeau rouge ou à un feu rouge doit d'arrêter immédiatement. Aucune voiture ne peut sortir de la piste.

4.4.2 À l'occasion, le drapeau rouge peut-être utilisé pour reclasser les voitures, suite à un départ original dont le premier tour n'a pas été complété, et que le reclassement nécessite d'être refait.

4.4.3 Si une course est arrêtée après que la moitié plus un (1) tour de l'épreuve ont été complétée et qu'un nouveau départ ne puisse être donné pour une raison majeure, la course est alors considérée comme terminée, le classement final sera basé selon la position que les voitures détiendraient si la course était repartie.

4.5 Le bleu avec barre jaune

4.5.1 Ce drapeau sera déployé à un conducteur dans le but de l'informer qu'un compétiteur plus rapide que lui s'apprête à le dépasser.

4.5.2 Le conducteur qui reçoit le drapeau bleu / jaune doit se ranger à l'extérieur et laisser le passage clair aux compétiteurs plus rapides.

4.5.3 Un conducteur qui ignore le drapeau bleu/jaune après 3 tours se verra donner le drapeau noir.

4.6 Le noir

4.6.1 Le pilote qui reçoit le drapeau noir ne peut continuer à courser. Il doit ralentir, ne pas causer d'interférence aux autres compétiteurs en course et, dès que possible, entrer aux puits.

4.6.2 Le manque d'obéissance de se retirer de l'épreuve sur réception d'un drapeau noir résultera en une disqualification du pilote et de sa voiture et la possibilité d'une sanction future.

4.6.3 Le drapeau noir roulé peut être pointer, signification que vous êtes sous observation du a une manœuvre non acceptée (avertissement)

4.6.4 Tout conducteur qui avec sa voiture poussera ou frappera un compétiteur soit de façon volontaire ou, par un manque de contrôle flagrant ou, encore parce que ses limites ou celles de sa voiture sont dépassées, se verra soit, placé à l'arrière ou le pilote et la voiture pourront être disqualifiés de l'épreuve.

4.6.5 Seuls les camions remorques, l'ambulance, le camion incendie et les officiels ont le droit de se rendre sur les lieux d'un accident. Seul le signaleur en chef ou le directeur pourront donner la permission au équipier d aller sur la piste.

4.7 Le blanc



4.7.1 Lorsque le drapeau blanc est déployé et que le leader de la course passe le fil d'arrivée, cela signifie que la dernière tour de piste a débuté et que la course se terminera au tour suivant.

4.7.2 Lors d'un drapeau jaune, le blanc peut également être utilisé pour indiquer aux coureurs que le vert sortira au prochain tour.

4.8 La quadrillé



4.8.1 Lorsque le drapeau quadrillé est déployé au meneur de la course, ceci signifie que la distance de la course ou le temps alloué à une course a été complété par ce dernier ou encore qu'elle est considérée terminée par les officiels.

4.8.2 Toutes les voitures en piste recevront le drapeau quadrillé en même temps que le leader de la course et ils se verront donner une position équivalente au plus grand nombre de tours effectués.

4.8.3 Le premier de chaque qualification et les trois (3) premiers de chaque finale, doivent amener leur voiture au site d'inspection, ou tout autre endroit indiqué, suite à la réception du quadrillé. Tout manque d'observance à ce règlement entraînera la disqualification de la voiture concernée, surtout si elle passe par son puits avant de se présenter aux officiels chargés de l'inspection.

Section 5 Procédure de course

5.1 Le jour du programme de course, dès l'entrée sur le site, la voiture est sous la responsabilité de l'équipe, le Speedway et ses dirigeants se dégagent de toute responsabilité.

5.2 Tout compétiteur qui sortira de sa voiture pendant une course ou un arrêt de course sera disqualifié automatiquement sauf à la demande d'un officiel ou s'il y a un risque de feu. Tout membre d'une équipe qui bousculera un officiel entraînera la disqualification automatique de l'équipe de course, du pilote et de la voiture ou l'un ou l'autre d'entre eux.

5.3 La seule et unique façon d'entrer en contact avec un officiel dans la tour pour apporter une correction devra se faire par l'entremise de l'officiel des puits.

5.4 Les pilotes et membres d'équipes devront se soumettre au droit d'entrée, vérifications à l'entrée, inscriptions et toutes autres formalités. Si le pilote omet de se soumettre à l'une ou l'autre de ces formalités, il sera considéré « non inscrit ».

5.5 À l'exception des officiels, il est formellement interdit d'entrer dans la tour des officiels durant un programme de course. Tous les officiels ont la possibilité de communiquer et de corriger toutes situations.

5.6 Aucune voiture ne pourra circuler sur la piste sans y avoir été autorisée par les officiels, spécialement suite à un accident de course sérieux.

5.7 Aucun passager ne pourra prendre place à l'intérieur ou à l'extérieur d'une voiture de course en tout temps. Aucun conducteur ne pourra circuler sur la piste s'il a un bras ou la tête à l'extérieur de sa voiture. Aucun conducteur ne pourra circuler sur la piste sans avoir mis son casque protecteur et fixé sa ceinture de sécurité.

5.8 Tout changement de conducteur doit être rapporté au directeur de course et approuvé par celui-ci.

5.9 Suite à un accident, tous les conducteurs doivent se soumettre à un examen médical à la demande du directeur de course.

5.10 Tous les conducteurs doivent être inscrits et acceptés pour pouvoir participer au programme de course.

5.11 Un conducteur handicapé physiquement ou mentalement devra faire preuve, d'une autorité reconnue et pertinente, de sa capacité de conduire en piste. Un conducteur de moins de dix-huit (18) ans, devra posséder une autorisation écrite d'un de ses parents ou d'un tuteur légal.

5.12 Tout conducteur devra posséder ou avoir possédé un permis de conduire d'une province canadienne ou d'un état américain, ou de tout autre pays reconnu par les autorités de l'autodrome.

5.13 Tout pilote devra aviser l'Autodrome de ses difficultés de santé (cancer, diabète, etc...) ou encore de ses allergies et incompatibilités avec certains médicaments.

5.14 Toutes les voitures devront être immatriculées selon la loi.

5.15 Tout conducteur ou membre d'équipe qui sera pris à truquer ou tenter de truquer une course à son avantage entraînera la disqualification pour la saison de son équipe, de sa voiture et de son conducteur ou l'un ou l'autre d'entre eux et/ou la perte de tous les points accumulés à la discrétion des officiels. Le fait de vouloir acheter un officiel est aussi considéré comme du truchage.

5.16 Il est en tout temps impossible de contester une décision de jugement, et aucun recours et/ou changement de décision est possible d'un coté ou de l'autre. Lorsqu'un jugement est donné par un officiel ou par un comité, celui-ci est final. Cette règle englobe toutes les décisions du signaleur, de l'arbitre, des marqueurs, de l'officiel statistique, de l'officiel à la fausse grille, des puits, l'inspecteur technique et de tous les autres officiels ou comité.

5.17 Toute équipe ou membre d'une équipe pris à saboter une voiture adverse ou le matériel d'une autre équipe seront automatiquement disqualifiés, soit l'équipe, sa voiture et son conducteur ou l'un ou l'autre d'entre eux à la discrétion des officiels et pourront être porté devant le comité de discipline.

5.18 Il est strictement interdit de s'immobiliser devant la tour du signaleur sous peine de sanction incluant la perte de points, de bourses, une disqualification du pilote et de l'automobile à la discrétion des officiels. Tout coureur s'immobilisant devant la tour du signaleur partira automatiquement à la fin du peloton. Il pourra aussi se voir imposer d'autre sanction.

5.19 Tout coureur ou membre d'une équipe, à la têtes d'un complot ou d'un soulèvement contre les officiels et/ou l'organisation du Speedway, qui pourrait nuire à la bonne marche des opérations, devra se présenter devant les officiels et/ou le comité de discipline, suite à quoi des sanctions seront imposées au coureur concerné et à son équipe, ceci allant jusqu'à la suspension pour un ou plusieurs programmes de l'équipe, du pilote, de la voiture ou l'un ou l'autre d'entre eux ou tous à la discrétion des officiels.

5.20 Tous les gestes de provocation et manquements à l'esprit sportif envers les officiels ou un autre coureur, mèneront automatiquement à des sanctions qui pourront être la perte de points et/ou de bourses ou l'un ou l'autre du programme en cours ainsi que, la suspension pour un ou plusieurs programmes suivants le tout à la discrétion des officiels.

5.21 Tout conducteur, propriétaire, mécanicien ou personnel d'une équipe de course qui utilisera un langage déplacé ou abusif envers un officiel sur le terrain de l'autodrome ou à l'extérieur de celui-ci, sera suspendu et, ne pourra réintégrer le Speedway tant que les officiels n'auront pas statué sur son cas.

5.22 L'appel pour la fausse grille de départ se fait et doit être complété pendant que se déroule la course précédente. Au drapeau blanc de la course en cours, les voitures participant à la course suivante, devront être déjà à la fausse grille de départ. Les voitures n'ayant pas pris leurs position dans les délais prescrit, seront placées à l'arrière.

5.23 Lorsqu'il y a présentation des coureurs sur la piste, les voitures auront jusqu'au démarrage des moteurs pour s'insérer dans l'alignement. Après elle devront partir de l'arrière.

5.24 Lorsque la voiture est à la fausse grille de départ, le seul travail autorisé est celui effectué à main nue, sous peine de perdre sa position et d'être placé à l'arrière.

5.25 Toutes les voitures en position de départ ayant besoin d'aide pour démarrer devront être placées à l'arrière.

5.26 Aucune réparation ne sera tolérée sur la piste et ceci en tout temps.

5.27 Tout pilote ou équipe qui retarde le départ d'une course ou qui entrave la bonne marche d'un programme, entraînera la disqualification de sa voiture et sera sujet à sanction.

5.28 Le manque d'observation des règlements en général ainsi que le manque d'esprit sportif pourra entraîner la disqualification de la voiture concernée et/ou sera sujet à sanctions futures.

5.29 Lors d'une pénalité ou sanction, le montant sera déduit de la bourse suivante, ou du fond de points de l'équipe pénalisée, ou tout autre entente jugée acceptable.

5.30 Le directeur de course a le pouvoir total de décision sur tous les officiels de la piste. La sécurité en piste et l'observance total des livres de règlements sont de sa responsabilité. De plus, il sera juge de l'interprétation d'un règlement, de l'esprit de celui-ci et de la signification des mots utilisés.

5.31 Lors de retour d'un véhicule dans les puits pas une remorque, un membre de l'équipe doit se présenter à l'entrée des puits afin de diriger le remorqueur vers son espace. Aucun travaux ne pourront être effectuer sur le véhicule tant que celui-ci ne sera pas libéré de la remorque.

5.32 Le chargement des véhicules de course sur leur trailer par le remorqueur sera autorisé seulement à la fin du programme.

5.33 Aucune prise de drogue ne sera tolérée sur le terrain du Speedway sous peine de disqualification de la voiture et de l'expulsion du coureur à la discrétion des officiels.

5.34 Aucune boisson alcoolique autre que celles vendues pas le Speedway ne sera tolérées dans les estrades ou les puits de ravitaillements.

5.35 Aucune consommation alcoolisée ne sera tolérée par le pilote sous peine de disqualification de la voiture et de l'expulsion du coureur à la discrétion des officiels et ce jusqu'à la fin de sa dernière course.



5.36 Pour la sécurité de tous, nous exigeons que les enfants restent à tout moment en compagnie d'un adulte responsable.



5.37 Les animaux sont interdits.



Section 6 Pointage

6.0 Pour participer au pointage la voiture doit prendre le départ (vert)

6.1 Points de qualification = 20-19-18-17 etc.

6.2 Points de final = 40-38-36-34 etc.

6.3 Pas de point si disqualification

6.4 Un point est donné au coureurs qui lead (passe premier a la tour du flagman) un tour ou plus dans une course.